

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 06/132 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA DEPROGRAMMATION DU MARCHÉ «CAP MAINTENANCE OPTION VEHICULES PARTICULIERS » PRESENTE PAR LA CHAMBRE DE METIERS DE CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 24 JUILLET 2006

L'an deux mille six, et le vingt-quatre juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. DOMINICI François à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

DELHOM Marielle, GUAZZELLI Jean-Claude, MARTINETTI Jean-Charles.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils régionaux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la déprogrammation du marché « CAP Maintenance option véhicules particuliers » présenté par la Chambre de Métiers de Corse-du-Sud cofinancé par le Fonds Social Européen, n'ayant pas démarré faute de public.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à déprogrammer cette action afin que le FSE non consommé soit rendu disponible pour des actions du Programme Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage 2006/2007.

**ARTICLE 3 :**

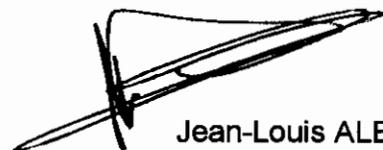
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 juillet 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,



**Jean-Louis ALBERTINI**